



la responsabilité du gérant d'un SARL

Par **cai nha**, le **27/03/2020** à **19:26**

Le gérant d'un SARL est condamné à verser les dommages et intérêts sur l'achat d'une maison en bois , en kit qui est endommagée à la livraison (bois pourris, absence de marquage de norme CE , norme RT2012 non respecté)

Ce gérant a reçu la signification (titre exécutoire du juge) , adressée par l'huissier de justice .

Ce jour , le gérant a déménagé sans laisser la nouvelle adresse .

Sa responsabilité pénale est-elle engagée ?

Comment faire pour endiguer son organisation d'insolvabilité ?

Il possède un contrat multirisques professionnels . Puis -je demander le dédommagement à cette compagnie d'assurance ?

D'avance , je vous remercie de votre réponse

Par **P.M.**, le **27/03/2020** à **20:56**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de vous rapprocher d'un avocat spécialiste (ou d'une association de consommateurs) pour envisager tous les recours notamment éventuellement contre l'assurance responsabilité professionnelle de votre adversaire...

Il faudrait vérifier si vous avez une garantie protection juridique qui couvre ce genre de conflit et pourrait prendre en charge ses honoraires...